



RILLIEUXLAPEPE.FR

PASSER AU VÉLO AVEC LA PRIME D'AIDE À L'ACHAT

TRANSPORTS, LOISIRS

03/03/2022

Dans le cadre de son plan d'actions labellisé Climat-Air-Energie, la Ville souhaite renforcer les mobilités alternatives pour réduire l'impact carbone du territoire et conforter la pratique du vélo comme mode de déplacement au quotidien à Rillieux-la-Pape et vers l'agglomération. Afin d'aider les Rilliards à s'équiper, la commune prolonge le dispositif d'aide à l'achat de matériels cyclables mis en place depuis 2020.

IL EST TEMPS DE PASSER AU VÉLO!

La Ville vous aide à financer l'achat de votre vélo à hauteur de 300 euros maxi*

* Selon votre niveau de revenu. Critère cumulable avec les aides de l'Etat et de la Métropole de Lyon

+ D'INFOS : Direction du Développement Urbain
Tél. 04 37 85 02 15
ou sur <https://demarches.rillieuxlapape.fr/> rubrique « Prime vélo »

WWW.RILLIEUXLAPEPE.FR | VILLEDERILLIEUXLAPEPE

Vous pouvez prétendre à bénéficier de cette aide si :

- ▶ Vous habitez Rillieux-la-Pape et avez plus de 14 ans
- ▶ Vous faites l'acquisition d'un des équipements homologués suivants : vélo à assistance électrique, vélo pliant, vélo cargo, kit de transformation d'un vélo classique en vélo à assistance électrique, ou un châssis de roues adaptables sur votre vélo classique pour le transformer en triporteur ;
- ▶ Vous n'avez pas déjà bénéficié de cette aide en 2020 et 2021
- ▶ Vous achetez votre équipement chez un commerçant ou une association présent sur le territoire de la Métropole de Lyon ou ses environs.

Le montant maximal de l'aide octroyée par la Ville est de :

- ▶ 300 € pour les personnes dont le revenu de référence divisé par le nombre de parts du foyer fiscal est inférieur ou égal à 10 225 € ;
- ▶ 250 € pour les personnes dont le revenu de référence divisé par le nombre de parts du foyer fiscal se situe entre 10 226 € et 13 489 € ;
- ▶ 150 € pour les personnes dont le revenu de référence divisé par le nombre de parts du foyer fiscal est compris entre 13 490 € et 26 070 € ;
- ▶ 100 € pour les personnes dont le revenu de référence divisé par le nombre de parts du foyer fiscal est égal ou supérieur à 26 071 €.

Il est calculé en fonction de votre niveau de revenu et du nombre de parts de votre foyer fiscal et cumulable avec l'aide de la [Métropole de Lyon](#), dans la limite de 80 % du montant total d'achat de l'équipement. L'aide est rétroactive pour l'ensemble des équipements, neufs ou d'occasion, achetés depuis le 1^{er} janvier 2022.

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR ET PROCÉDURE

Attention, le bénéficiaire de l'aide s'engage à la restituer dans son intégralité en cas de revente de l'équipement dans un délai de 4 ans à compter de la date d'achat. Durant cette période, la Ville se réserve le droit de vous demander la preuve que vous êtes bien en possession de votre matériel. Le détournement de la subvention, notamment en cas d'achat pour revente, est susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible des sanctions prévues par l'article 314-1 du Code Pénal.

VILLE DE RILLIEUX-LA-PAPE
Hôtel de ville - 165, rue Ampère
69140 Rillieux-la-Pape

<https://www.rillieuxlapape.fr/actualites-20/passer-au-velo-avec-la-prime-d-aide-a-l-achat-13711.html?cHash=307e6b3df1df9e183124125264441a9c>